

Le Président de la Commission Nationale
de l'Informatique et des Libertés
à

MONSIEUR JACQUES BERNARD
SECRETAIRE GENERAL
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
3 RUE MICHEL ANGE
75794 PARIS CEDEX 16

N/Réf. : MGT/CPZ/SV/FH/AT032681

DEMANDE D'AVIS N° 852807

**A rappeler dans toute correspondance,
notamment en cas de modification ou
de suppression du traitement.**

Paris, le **12 MAI 2003**

J'ai l'honneur d'accuser réception de la demande d'avis relative à un traitement automatisé d'informations nominatives dont la finalité principale est :

SITE WEB ANNUAIRE.MATH.CNRS.FR, ANNUAIRE.EMATH.FR

Conformément aux dispositions de l'article 15 alinéa 3 de la loi du 6 janvier 1978 relative à "l'informatique, aux fichiers et aux libertés", l'avis de la CNIL sera réputé favorable au terme d'un délai de deux mois à compter du 11/04/2003, date de réception de votre demande d'avis.

En vertu des dispositions de l'article 15 précité, je vous précise que la mise en œuvre de ce traitement est subordonnée à la publication de l'acte réglementaire portant création de celui-ci. En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir lors de sa publication, copie de l'acte réglementaire avec l'indication des modalités selon lesquelles cet acte aura été publié.



Michel GENTOT

Hubert BOUCHET
Vice-Président Délégué